



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

entreprises en difficulté

Question écrite n° 46820

## Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre du redressement productif sur la question de la prévention et de l'accompagnement par la puissance publique des plans de sauvegarde de l'emploi. Le rapport d'information n° 1399 de la commission des finances publié en octobre 2013 formule des propositions visant à encourager les institutions européennes à jouer un rôle actif dans le domaine des mutations économiques. Le rapport suggère notamment d'inviter les institutions européennes à davantage de souplesse dans l'aide apportée par les États aux entreprises en difficulté, notamment en relevant le seuil d'aide maximale pouvant être apportée à une entreprise en difficulté de 10 millions à 20 millions d'euros ou en allongeant la période d'aide maximale de 6 à 12 mois afin de disposer d'un délai suffisant pour des opérations de restructuration souvent longues et complexes. Il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite concrète à cette suggestion.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 46820

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** Redressement productif

**Ministère attributaire :** Travail

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [24 décembre 2013](#), page 13410

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)